
L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf février, le Conseil Municipal de la Commune de LAPLUME dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Séverine COUDERT, Maire.

Présents : MMES COUDERT Séverine, GAICHIES Chantal, ROBIN Alvina, MINATO Sylvie, PERRET Laurence, LARVOL Katell.

MM. LABADIE Jean-Marc, GUINEDOR Christophe, BACQUA Éric, PAILLET Michel, MUSSOTTE Cédric.

Absent excusé : M BIOLATO Jean-Paul (pouvoir à M. GUINEDOR Christophe).

Absents : Mme GRAS Mireille, MM BÉNARD Cédric, ROUANNE Pascal.

Secrétaire de séance : M LABADIE Jean-Marc.

Date de convocation : 14 février 2025.

Date d'affichage de la liste des délibérations : 21 février 2025.

RAPPEL ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance du 16 décembre 2024
- Logiciel fiscalité
- Personnel
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance du conseil municipal est ouverte à 20 h 00.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Marc LABADIE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 a été transmis par mail pour relecture aux conseillers municipaux, le 14 février 2024.

Le PV du 16 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

LOGICIEL FISCALITÉ

N° 1/2025 – Convention de mise à disposition d'un logiciel de fiscalité par l'Agglomération d'Agen au profit de la commune

Madame le Maire informe le conseil municipal que L'Agglomération d'Agen a conclu avec la société "Solutions & Territoire" un marché de prestation de service pour l'utilisation et la gestion d'un logiciel donnant accès à des données fiscales.

L'Agglomération d'Agen souhaite mettre en commun ce moyen. Ainsi il est proposé aux communes membres un règlement de mise à disposition de ce logiciel qui permet :

- de rechercher des données fiscales,
- d'analyser des données fiscales,
- de réaliser un audit à partir des données fiscales,
- de faciliter le travail des commissions communales des impôts directs (CCID).

Une cotisation annuelle d'un montant de 196.53 € sera payée par la commune à l'Agglomération d'Agen.

Avis favorable à l'unanimité.

Madame le Maire rajoute que ce logiciel sert à préparer les dossiers pour la réunion du CCID.

PERSONNEL

N° 2/2025 – Adoption d'un règlement de formation

Madame le Maire indique que la Loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale a introduit deux grandes innovations : l'élargissement à tous les agents nouvellement nommés des formations statutaires ainsi que d'un droit à la formation.

Afin de rappeler les nombreuses dispositions applicables en matière de formation, il est indispensable de mettre en œuvre un règlement.

Ce dernier permettra notamment aux agents de connaître leurs droits et leurs obligations en la matière.

Il permet d'expliciter les règles de la formation d'en garantir l'équité et la transparence dans l'accès.

Il a été réalisé par le CDG47 et l'antenne départementale du CNFPT, en collaboration, et a reçu des avis favorables (collège des représentants des employeurs et collège des représentants du personnel) du Comité Social territorial placé auprès du CDG47, en date du 28 novembre 2023.

Madame le Maire propose aux membres du conseil d'approuver ce règlement de formation.

Avis favorable à l'unanimité.

Madame le Maire précise que le règlement de formation permet de fixer des limites en modérant pour certains et à l'inverse, en imposant à d'autres, le nombre de formations. Il a été fait à la demande du CDG 47 et tout a été rédigé réglementairement. Il sera revu tous les 3 ans.

1^{ère} question d'un élu : Tous les agents ont les mêmes jours planchers ?

Réponse de Madame le Maire : Non pas vraiment. Dans l'ensemble, tous les agents font au moins une formation par an. Mais par exemple, la formation d'intégration est de 5 jours et est obligatoire pour tout personnel stagiairisé. Il est demandé aux agents de se former entre 2 et 10 jours sur deux ans.

2^{ème} question d'un élu : Est-ce que les formations sont remboursées ?

Réponse de Madame le Maire : Cela dépend. Celles du CNFPT sont prises en charge car la commune cotise pour, mais le temps passé par l'agent à la formation n'est pas remboursé. La formation est tout de même bénéfique pour l'agent car il est plus à l'aise sur les logiciels et acquiert de nouvelles connaissances.

N° 3/2025 – Protection sociale complémentaire – Risque santé

Projet de délibération relative au lancement d'une consultation dans le cadre de la mise en place d'une convention de participation par le CDG 47 (article 4 du décret n°2011-1474) moins de 50 agents

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, la participation employeur à la protection sociale complémentaire (frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident) devient obligatoire.

Le CDG 47 propose de mener pour le compte des collectivités, une mise en concurrence transparente afin de choisir un organisme compétent et de conclure avec celui-ci, une convention de participation portant sur la garantie santé.

Avis favorable à l'unanimité.

1^{ère} question d'un élu : Quel est le montant minimum pour la part de la commune ?

Réponse de Madame le Maire : La commune doit prendre à sa charge au minimum 15 € brut / agent.

Remarque d'un élu : Dans la fonction de l'État, les options de la complémentaire santé sont à la charge de l'agent. La participation ne s'applique que sur la base.

QUESTIONS DIVERSES

Arrivée de la dernière cloche

La dernière cloche en restauration a été livrée le 30 janvier 2025.

Elle a été nommée « Simone » en hommage à la doyenne du village qui s'occupait auparavant, d'ouvrir et fermer les portes de l'église Saint-Barthélémy.

Madame le Maire annonce au conseil municipal que le 9 mars 2025, aura lieu une messe en l'église pour la bénédiction de cette cloche. Seront invités le parrain et la marraine, les donateurs, les entreprises ayant travaillé sur le chantier. Le carton d'invitation sera envoyé d'ici la fin de la semaine.

Un cocktail sera servi à la fin de la messe.

A cette occasion, la cloche et son portique seront habillés de fleurs et de tulles.

Madame le Maire rappelle que la cagnotte reste ouverte et qu'il est toujours possible de faire des dons.

Un courrier de remerciements sera envoyé aux généreux donateurs et une plaque en bois sera apposée dans l'église avec le nom de ces personnes.

Remarque d'un élu : Il faudra que l'église soit nettoyée intérieurement et que les mauvaises herbes soient arrachées dans les grands pots devant l'église.

1^{ère} question d'un élu : Est-ce qu'il sera possible de voir la cloche avant le dimanche 9 mars ?

Réponse de Madame le Maire : Effectivement, c'est une bonne idée, nous pourrions laisser l'église ouverte le samedi 8 mars.

Dispositif « Participation citoyenne »

Qu'est-ce que le dispositif de « participation citoyenne » ?

C'est un dispositif de prévention de la délinquance sous la forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents, permettant d'alerter la gendarmerie nationale de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.

Le maire est à l'initiative du dispositif de participation citoyenne qu'il anime en partenariat avec la gendarmerie nationale.

Comment cela va-t-il se passer ?

Une réunion avec les référents sera organisée par le maire et le responsable territorial de la gendarmerie nationale en vue de présenter la démarche et le rôle de chacun dans le dispositif sur la base du volontariat. Chaque quartier sera représenté par un bénévole.

Quel est le rôle du référent ?

Les citoyens référents diffusent des conseils préventifs auprès de la population. Ils peuvent aussi être associés à la promotion de dispositifs particuliers de prévention de la délinquance tels que « l'opération tranquillité vacances », relayer les faits et événements qui ont attiré leur attention auprès des forces de l'État.

Et ensuite ?

Le maire et le responsable local de la gendarmerie nationale peuvent organiser des réunions avec les citoyens référents et le gendarme référent de la commune afin de fluidifier et harmoniser le dispositif ou en cas de besoin précis.

Un panneau signalétique « participation citoyenne » peut être implanté aux entrées de la commune afin de dissuader les délinquants d'agir.

Un bilan de ce dispositif sera effectué à l'initiative du maire et du représentant des forces de sécurité de l'Etat. Ce bilan sera ensuite envoyé au Préfet du département ainsi qu'au Procureur de la République.

Ce protocole est conclu pour une durée de 3 ans à compter de sa signature et renouvelable par tacite reconduction. Il peut être résilié à tout moment par l'une ou l'autre partie avec un préavis de trois mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Madame le Maire précise que le but de ce soir est de désigner des référents par quartier qui participeront à une réunion qui aura lieu le 17 mars à 18h30 en présence des gendarmes et du Maire. Nous allons les contacter dans les prochains jours pour leur proposer de faire partie de ce dispositif et ils auront la possibilité d'accepter ou non.

Remarque d'un élu : Il propose de créer un groupe WhatsApp entre agriculteurs pour de la prévention.

Remarque d'un élu : Il est vrai que ce serait bien de nommer des personnes présentes sur le terrain tels que des retraités, agriculteurs qui puissent prévenir rapidement des actes suspects sur la commune.

Remarque d'un élu : Il faudrait choisir un titulaire ainsi qu'un suppléant par quartier ce qui permettrait d'avoir toujours quelqu'un de présent.

Il a été retenu les personnes suivantes :

Lieu	Nom / Prénom du référent
GARRON	MARIA Alain
HAMEAU DE PLAICHAC	Mr et Mme BUZZIGHIN Guy DUPOUY Patrick
ROUTE DE PLAICHAC	CASONATO Vincent ROBIN Daniel
ROUTE DE MONCAUT	GATTI Stéphane BARTHEROTE Christophe
LOTISSEMENT ESCURAN /PERRIN	HIDOUR Patrice TELLIER Patrick
ROUTE DU SAUMONT	Mr et Mme LEHMANN Patrick BIOLATO Jean-Paul
ROUTE DU NOMDIEU	DELSOL
ROUTE DE LAMONTJOIE	MARINA Maryse
ROUTE DU CASTELLAN	LHERISSON Bernard
4 CHEMINS	MIRANDA
ROUTE DE BRIMONT	GUIOL Audrey
ROUTE DE PAPON	LABARBE Daniel
ROUTE D'AGEN	ROZES Yves
BOURG	PIGNAC Pierre POMBART Maxime GARY Julien RAVARIT Georges

Reconduction du PIG

Madame le Maire souhaite connaître l'avis du conseil municipal au sujet du Programme d'Intérêt Général (PIG) qui s'est terminé au 31/12/2024.

Le PIG est une convention signée avec l'Agglomération d'Agen (AA) pour 3 ans afin d'aider financièrement les travaux énergétiques (pompes à chaleur, huisseries, isolation) ou d'accessibilité (équipement de logements pour personnes âgées ou en situation d'handicap) des administrés de la commune aux faibles revenus.

Dans notre convention, nous appliquons les mêmes aides que l'AA c'est-à-dire revenus modestes : 500 €, revenus très modestes : 1 000 €. Le plafond d'aides est fixé pour une année, à 6 000€.

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'en 2024, quatre dossiers ont été déposés d'un montant de 1 000 € chacun, ce qui représente un budget important pour la commune.

La prévision de l'AA pour l'année 2025 est la même, à savoir au minimum 4 000 € d'aides.

La question est la suivante : Devons-nous reconduire cette aide pour 3 ans de plus ?

Madame le Maire propose que cette enveloppe soit utilisée ailleurs, avec comme exemple, une aide financière pour l'entretien des volets dans le bourg.

En effet, de plus en plus de volets roulants sont posés dans le bourg sans demandes préalables auprès de la mairie malgré la zone ABF dans laquelle les propriétaires sont tenus de respecter des clauses.

Cela permettrait d'avoir une harmonie au sein du bourg.

Intervention d'un élu : Le bois demande beaucoup d'entretien et je ne pense pas que même en leur donnant une prime pour rénover leurs volets, les administrés soient sensibles à cela.

Intervention d'un élu : Je pense qu'il vaut mieux conserver l'aide du PIG car cela reste du social qui n'est pas à négliger mais en y mettant des conditions.

Madame le Maire : Que proposez-vous ?

Intervention d'un élu : Peut-être privilégier les travaux d'accessibilité aux personnes âgées et en situation d'handicap et plafonner à 3 000 € / an au lieu de 6 000 €.

Intervention d'un élu : Il faudrait demander à l'AA de nous faire parvenir les dossiers en amont afin que le conseil municipal puisse débattre sur l'obtention de l'aide ou pas, ce qui permettrait de maîtriser un peu plus les dossiers.

Madame le Maire va prendre contact avec l'AA afin de discuter de ce qu'il est possible de faire.

Augmentation de la cotisation du SIVU Chenil Fourrière de Caubeyres

Madame le Maire explique au conseil municipal que la cotisation du SIVU a augmenté de 1 000 € en 2025. Toutes les communes membres du SIVU ont vu une augmentation considérable de leur cotisation. Des courriers ont été envoyés par certaines mairies à la Direction du SIVU pour exprimer leur mécontentement et la possibilité de se retirer du groupement.

Intervention de l'élú délégué au SIVU : Ces augmentations de cotisations permettent au SIVU de se maintenir juste à flot et de couvrir les frais de fonctionnement. Avec peu d'argent, les employés arrivent à accueillir les animaux du mieux qu'ils le peuvent.

Certes, le nombre de pensionnaires a augmenté, les animaux se retrouvant à trois dans un box, mais des frais ont été engagés par le SIVU comme l'achat d'un nouveau véhicule, d'un nouveau logiciel et la venue de vétérinaires extérieurs car la vétérinaire attitrée au SIVU est en arrêt maladie. Il y a une mauvaise gestion de ce syndicat qui a d'énormes répercussions sur le budget des communes.

De plus, des investissements colossaux vont être engagés afin de mettre aux normes les box et les bâtiments suite à la demande des services vétérinaires du Département. Ce projet s'évalue à 3-4 millions d'euros. L'augmentation de la cotisation n'aura pas fini d'augmenter dans les années futures.

Madame le Maire : Une réunion va se tenir avec les élus et le SIVU le 19/03 suite aux courriers de plaintes des maires. Si au 31/03, la commune ne donne pas de réponse, la cotisation de 3 003€ est reçue comme favorable.

Pensez-vous que nous devrions sortir de ce système ? Pourrions-nous le gérer en autonomie ?

Intervention d'un élu : Nous utilisons peu le service car nous retrouvons les propriétaires des animaux le plus souvent.

Aussi, nous pouvons d'ores et déjà acheter un lecteur de puces ce qui permettra de pouvoir contacter le propriétaire s'il l'animal en a un, et d'éviter le recours au SIVU. Nous pouvons acheter une cage avec abreuvoir automatique au cas où l'animal resterait le week-end à l'atelier technique.

Parking du boulevard du Couchant

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'éclairage du parking avait été proposé au départ en photovoltaïque. Mais le parking étant dans la zone ABF et proche de l'église Saint-Barthélémy, l'éclairage devra être en filaire comme le restant du bourg.

Il pourra être géré en autonomie comme celui du bourg, avec la possibilité de rester allumer plus tard lors de manifestations dans le village.

Intervention d'un élu : L'association CTV souhaite que l'éclairage dans la Grande Rue puisse rester allumer après 23h lors de leur réunion chaque 2^{ème} jeudi du mois.

Intervention d'un élu : Si on le fait pour cette association, il faudra en faire de même pour les autres et ce sera tout le temps allumer le soir. Il n'y aura donc plus d'économie d'énergie.

Agenda

23/02 : Repas du cochon, Halle pennavienne à 12 h 00,

09/03 : Messe et baptême de la cloche, à 10 h 30,

17/03 : Réunion gendarmerie dispositif « Participation citoyenne », si beaucoup de monde à la Halle pennavienne, sinon à la salle du conseil,

Prochain conseil courant du mois de mars : Vote du CFU.

Séance levée à 22 h 30.

Le secrétaire de séance

Jean-Marc LABADIE

Le Maire,

Séverine COUDERT

